

Litige avec Pôle Emploi

Par Lilamos, le 22/03/2022 à 15:40

Bonjour

J'ignore si je suis au bon endroit.

Mon contrat a pris fin au mois de mars 2021.

Je n'ai pas eu de documents de fin de contrat, pas de bulletins de salaire depuis novembre 2020 et plus de salaire en février et mars 2021. Donc j'attaque mon employeur aux Prud'hommes.

En attendant je prend un autre poste pendant 3 semaines.

Je me retrouve donc à Pôle Emploi. Ils ne peuvent m'indemniser car manque de papiers de mon ancien employeur. Ils me conseillent donc les prud'hommes et lorsque j'aurais le jugement ils m'indemniseront.

Je gagne aux Prud'hommes. Je transmets donc le jugement à Pôle Emploi. Sachant que mon chômage a été du 09/04/2021 au 22/07/2021. J'ai eu une indemnisation de 600€ car comme j'ai un jugement en ma faveur ils repoussent le début de l'indemnisation au 19/05/2021.

Ont-ils le droit de m'enlever ces 3 semaines de travail et de ne pas m'indemniser depuis le début de mon chômage?

J'ai demandé un recours à Pôle Emploi mais ils restent sur leur calcul.

Merci pour votre aide.

Par john12, le 22/03/2022 à 21:48

Bonsoir,

Il y a toujours un différé d'indemnisation.

C.F. lien vers un article de Pole Emploi à ce sujet qui pourrait vous aider :

https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/lessentiel-a-savoir-sur-lallocat/pendant-combien-de-temps-vais-je/quand-vais-je-commencer-a-recevo.html

Cordialement